



*Affiliez-vous  
maintenant  
à l'UKB!*

# **Kiné Varia news**

***Les honoraires  
en stagnation  
forcée...***

Parution trimestrielle - N°437 - Mars 2022 - Editeur responsable : Yves Ralet - Avenue Georges Lemaitre 19 - 6041 Gosselies



**Nomenclature : questions - réponses**

# KINEQUICK



## UN LOGICIEL QUI VOUS DONNERA LE SOURIRE

Passez vos journées à danser grâce à KineQuick. Cette application vous permet de gérer votre cabinet comme bon vous semble.

Votre administration deviendra alors un jeu d'enfants ; elle vous suivra partout, tout le temps, et sera même sur votre smartphone. Admettez-le, cette solution rendra tout le monde heureux !



N'attendez plus, rejoignez la famille KineQuick et dites-nous comment nous pouvons davantage adapter le logiciel à vos besoins. Et par la même occasion, vous rendre encore plus heureux.



Vous en voulez plus ? Sachez que vous pouvez aussi obtenir des réductions grâce à notre programme de parrainage !

*Albert Ivanov - Ingénieur en Informatique*

### Désormais gratuite pendant six mois

Téléchargez l'application KineQuick maintenant et utilisez-la pendant six mois. Sans engagement. On parie que vous ne pourrez plus vous en passer ?



Le Kiné-Varia News paraît 4x par an.  
Parutions en  
mars - juin - septembre - décembre.

Les textes et annonces du Kiné-Varia News doivent parvenir au secrétariat de l'U.K.B. **au plus tard un mois avant la parution.**

**Les articles signés, mais aussi les publicités n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (ou leurs mandants) : leurs opinions ne coïncident pas nécessairement avec les vues de l'U.K.B.**

Le Kiné-Varia News se réserve le droit de refuser toute publicité ou texte pouvant nuire à la profession sans devoir en donner les motifs.

**Conformément aux décisions de la jurisprudence, l'éditeur d'une revue n'est pas responsable des erreurs commises involontairement dans le cours de l'ouvrage.**

**LA PUBLICITE EST UN SUPPORT POUR LE KINE-VARIA NEWS. ELLE N'ENGAGE CEPENDANT EN AUCUNE FACON LA PHILOSOPHIE DE L'U.K.B.**

**Rédacteur en chef et éditeur responsable :**  
Yves RALET

**Réalisation :**  
Isabelle BLAMPAIN,  
Frédéric GIBON, Manuel JACQUEMIN,  
Guy POSTIAUX, Yves RALET,  
André ROUSSEAU et Jean VERMEULEN

**Conception et impression :**  
www.imprimerieguillaume.be

**Prochaine parution :**  
Kiné-Varia News n° 438  
Juin 2022 - 14.000 ex.  
Parution juin 2022

**TOUT TEXTE OU PARTIE DE TEXTE NE PEUT ETRE COPIE OU PHOTOCOPIE, QUELLE QU'EN SOIT L'UTILISATION, SANS L'AUTORISATION DE L'U.K.B. TOUTE INFRACTION PEUT ENTRAINER DES POURSUITES JUDICIAIRES.**

### IMPORTANT !

**POUR MIEUX VOUS SERVIR, NOTRE SECRETARIAT DISPOSE**

D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE  
**+32 (0)71 41 08 34**

D'UNE ADRESSE E-MAIL  
**secretariat@serk-ukb.be**

D'UN SITE INTERNET  
**www.webkine.be**

D'UN SECRETARIAT  
**Avenue Georges Lemaître 19  
6041 Gosselies**



3

### Editorial

Les honoraires de la kinésithérapie en stagnation forcée ...



4

### Actualités

Inondations : que faire en tant que professionnel de la santé si vous ou vos patient avez été touchés ?

5

Montant de la prime du statut social Inami 2021

6

### Cotisations 2022

Affiliez-vous maintenant à l'UKB

7

### Avantages 2022

8

### Actualités

Nomenclature :  
Questions régulièrement posées au secrétariat  
Qu'est-ce que la planification successorale ?

13 - 16

### Formations SERK

18

Petites annonces

18

Le coin des lecteurs

19

### Convocations:

Assemblée Générale UKB et SERK

20

### Suivez-nous via Internet



Les 9 premières séances à partir du 01.01.2022			
TAUX d'indemnité (en fonction de la base journalière cotisée) - 14 jours			
COÛTS	INDICATEUR	TAUX	TAB
00100	1,15	24,00	24,00
00101	1,15	24,00	24,00
00102	1,15	24,00	24,00
00103	1,15	24,00	24,00
00104	1,15	24,00	24,00
00105	1,15	24,00	24,00
00106	1,15	24,00	24,00
00107	1,15	24,00	24,00
00108	1,15	24,00	24,00
00109	1,15	24,00	24,00

NOMENCLATURE DEPUIS LE 1 <sup>er</sup> JANVIER 2022			
Code	Description	Taux	Tab
00100	1,15	24,00	24,00
00101	1,15	24,00	24,00
00102	1,15	24,00	24,00
00103	1,15	24,00	24,00
00104	1,15	24,00	24,00
00105	1,15	24,00	24,00
00106	1,15	24,00	24,00
00107	1,15	24,00	24,00
00108	1,15	24,00	24,00
00109	1,15	24,00	24,00

## SPECIAL MEMBRES UKB

Supplément réservé uniquement aux membres UKB

**1 Les 9 premières séances à partir du 01-01-2022**

**2-3 Nomenclature depuis le 01-01-2022**

**4 Honoraires, remboursements et tickets modérateurs, déplacement compris, depuis le 01-01-2022**



**DEPUIS 1982, L'UKB, UNE QUESTION DE BON SENS UN ENGAGEMENT VITAL POUR L'AVENIR**



Le Collège Belge  
d'Ostéopathie

LE COLLÈGE BELGE D'OSTÉOPATHIE  
ÉVEIL DU FEELING ET RIGUEUR SCIENTIFIQUE



# DEVENEZ OSTÉOPATHE

## JOURNÉES PORTES OUVERTES 2022

Cette fois c'est décidé ?  
Vous passez à l'ostéopathie ?

Venez assister gratuitement à nos cours  
durant nos journées portes ouvertes  
organisées aux dates suivantes :

**23 AVRIL 2022**  
**14 MAI 2022**  
**11 JUIN 2022**  
**18 JUIN 2022**  
**de 10h à 13h**

## POURQUOI NOUS CHOISIR ?

### ✓ Une longue expérience :

Le Collège Belge d'Ostéopathie (CBO) propose, depuis 1987, une formation qui perpétue la tradition de l'ostéopathie anglo-saxonne. Le C.B.O. est **en filiation avec l'European School of Osteopathy (E.S.O. Maidstone)**.

### ✓ Une formation de qualité :

L'enseignement répond aux normes strictes édictées par l'Académie d'Ostéopathie de Belgique. Il est conforme aux prescriptions européennes pour la formation des praticiens de santé à haut degré de responsabilité.

### ✓ La reconnaissance :

La formation du C.B.O. est agréée par l'UPOB (Union Professionnelle des Ostéopathes de Belgique) et permet l'obtention du diplôme d'ostéopathe D.O. qui s'est imposé comme garant de la compétence professionnelle.



Le Collège Belge  
d'Ostéopathie

[www.c-b-o.org](http://www.c-b-o.org) E : [info@c-b-o.org](mailto:info@c-b-o.org)

CBO, Collège Belge d'Ostéopathie, Avenue Hippocrate 91,  
1200 Bruxelles, 02 762 34 45

## Les honoraires de la kinésithérapie en stagnation forcée ...

Avec la hausse catastrophique de tous les produits et surtout ceux de l'énergie, nous nous attendions à une compensation (si minime soit elle mais bien venue) par l'augmentation de nos honoraires 2022.

Mais voilà, comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir : **la commission des conventions n'a pas su encore dégager un accord pour cette année nous laissant dans un silence et une expectative inquiétants.**

Nous sommes donc forcés de supporter la décision de l'association représentative qui a décidé de ne rien décider.

Les honoraires de l'année dernière sont donc devenus, jusqu'à nouvel ordre, ceux de 2022 avec pour seul côté positif l'arrêt de la discrimination des conventionnés-déconventionnés.

Donc plus question de réduire le remboursement des soins de kinésithérapie des déconventionnés de 25% aux patients non-BIM (non-VIPO).

Cela reviendra le jour où une nouvelle convention sera signée ou tout autre texte qui en tient légalement lieu entre en vigueur et que 60% des kinésithérapeutes y auront adhéré.

Avec cette situation, notre statut social distribué aux kinésithérapeutes conventionnés peut aussi être supprimé ou réduit proportionnellement au temps écoulé par l'absence de convention.

Merci à nos représentants de faire le jeu de l'INAMI et de nous imposer des économies en ces temps de flambée des prix ... sauf ceux des honoraires des kinésithérapeutes ... comme d'habitude.



Yves Ralet  
Secrétaire Général

PS : Et ce n'est pas la guerre entre la Russie et l'Ukraine qui va améliorer les choses !

# Inondations : que faire en tant que professionnel de la santé si vous ou vos patients avez été touchés ?

Les inondations qui ont frappé notre pays en juillet peuvent avoir des conséquences sur le remboursement des soins de santé aux patients et sur la facturation des dispensateurs de soins de santé dans les zones touchées.

Vous trouvez ici comment les mutualités peuvent faire face à cette situation de force majeure, comment vous pouvez traiter les dossiers au mieux en tant que dispensateur de soins et que faire si vous avez perdu des attestations de soins ou des dossiers. Ces mesures sont applicables jusqu'au 30 juin 2022.

## Une situation de force majeure aux conséquences potentiellement importantes

Les patients touchés par les inondations peuvent avoir perdu certains documents nécessaires au remboursement des soins (pièces d'identité, prescriptions, attestations de soins, autorisations du médecin-conseil, etc...).

Les médicaments, les produits de santé et les dispositifs médicaux, qui font éventuellement l'objet d'un délai de renouvellement ou d'une intervention limitée, peuvent également avoir été perdus.

En outre, il est possible que des patients ne puissent plus faire appel à la maison médicale où ils sont inscrits parce qu'elle est inaccessible ou parce qu'ils sont logés dans une zone non couverte par leur maison médicale.

Dans ce contexte, les inondations doivent être considérées comme une situation de force majeure.

## Quelles sont les mesures prises par les mutualités ?

Ce sont les mutualités qui peuvent invoquer la force majeure pour accorder une intervention de l'assurance. Ils en décident de manière autonome sur la base des pièces justificatives fournies par le patient ou le dispensateur de soins.

En cas de perte de documents, les mutualités peuvent par exemple :

- accepter les duplicatas et les copies des documents ;
- accepter les documents introduits en dehors de la période prévue ;
- accepter que les prestations soient facturées en dehors des délais prévus.

En cas de perte de médicaments, de produits de santé et de dispositifs médicaux, elles peuvent :

- rembourser les prestations au-delà du nombre maximal autorisé ;
- rembourser les prestations avant l'expiration du délai de renouvellement.

## Recommandations aux dispensateurs de soins pour un traitement rapide et correct

Afin de permettre un traitement rapide et correct par les mutualités, nous demandons aux dispensateurs de soins :

- d'indiquer clairement «inondations» sur les attestations de soins ou autres documents ;
- de transférer ces attestations aux mutualités, de préférence en version papier. Cela s'applique notamment aux prestations dispensées par les dentistes ou aux prestations dispensées aux patients inscrits dans une maison médicale ;
- d'appliquer systématiquement le régime du tiers-payant pour les patients touchés par les inondations, même pour les prestations pour lesquelles le régime du tiers-payant n'est en principe pas applicable. Pour ce faire, il faut invoquer l'exception «prestations dispensées à des bénéficiaires qui se trouvent dans une situation financière individuelle occasionnelle de détresse».

## Que faire, en tant que dispensateur de soins, si des attestations de soins ou des dossiers sont perdus ?

Que devez-vous faire si vous ou un de vos patients a perdu une attestation que vous devez envoyer à la mutualité ?

- Vous pouvez rédiger un duplicata d'attestation de soins. Suivez la procédure décrite au point E.1.15 sur le site web de Medattest.
- Signalez la perte d'attestations de soins, utilisées ou non, à nos 2 Services de contrôle (SECM et SCA) et à la police. Suivez la procédure décrite au point E.1.16 sur le site web de Medattest.

Si vous avez perdu des dossiers, signalez-le au Service d'évaluation et de contrôle médicaux, par mail à [seccr.dgcec.secm@riziv-inami.fgov.be](mailto:seccr.dgcec.secm@riziv-inami.fgov.be).

## Vous avez des questions ?

En cas d'incertitudes ou d'ambiguïtés, contactez le Service des soins de santé par mail à [jur\\_reg@riziv-inami.fgov.be](mailto:jur_reg@riziv-inami.fgov.be) et/ou [actua@riziv-inami.fgov.be](mailto:actua@riziv-inami.fgov.be).

Source : Inami





## Montant de la prime du statut social Inami 2021

1610,68 € si vous avez presté en 2021 au moins 1500 prestations ou 36000 valeurs M.

2128,38 € si vous avez presté en 2021 au moins 2300 prestations ou 55200 valeurs M

2847,45 € si vous avez presté en 2021 au moins 3000 prestations ou 72000 valeurs M

**Attention :** Vous n'êtes pas toujours d'accord avec le calcul de vos prestations et celles de l'INAMI.

Le calcul se fait par les mutuelles lorsqu'elles reçoivent les attestations de soins (ASD) des patients **qui ont 2 ans pour les retoucher** ou les ASD en tiers-payant des prestataires de soins. Si vos patients n'ont pas rentré leurs ASD en 2021, ils les rentreront en 2022 et seront donc comptabilisés cette année d'où une différence de comptabilité pour 2021.

**Un conseil :**

Vérifiez vos données dans MyINAMI afin d'évaluer et vérifier correctement vos prestations enregistrées pour calcu-

ler le montant de votre prime (pour les kinésithérapeutes conventionnés).

Un premier mail vient d'être envoyé par l'INAMI avec les directives, consultez-le et surtout n'oubliez pas de donner votre numéro de compte en banque.

Envoyez le tout au Service des soins de santé, de préférence par email, vous aurez ainsi une preuve de votre envoi :

Section kinésithérapeutes  
kinefr@riziv-inami.fgov.be

ou

**Attention :**

changement d'adresse si envoi par recommandé  
Avenue Galilée 5/01 - 1210 Bruxelles.

*Jean Vermeulen,  
Administrateur*



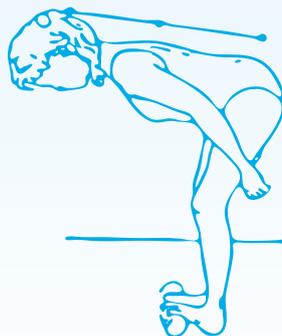
### Le Stretching Global Actif de Philippe Souchard

**Namur : 06-07-08 mai 2022**



Le **STRETCHING GLOBAL ACTIF** est une méthode originale d'étirement qui se différencie du stretching classique par la prise en compte de la globalité, de la respiration, de l'étirement du muscle dans les 3 plans de l'espace, la correction des compensations, la contraction du muscle dans sa position d'excentricité.

Cette façon d'étirer est née de la méthode de «**REEDUCATION POSTURALE GLOBALE**» (PH. SOUCHARD) dont elle respecte tous les principes. Elle est appliquée dans le sport de haut niveau. Cette formation de 3 jours donne la capacité de diriger des groupes avec le respect de ces règles. Voir la description de la formation sur le site : [www.andremuriel.be](http://www.andremuriel.be) ou sur le site de l'association belge de RPG: [www.kine-rpg.be](http://www.kine-rpg.be)



**Prix : 500€**  
Les chèques-  
formations  
sont valables

**Renseignements et inscriptions :**

Muriel ANDRE • Tél. : 0477 26 80 25 • E-mail : [murielandre.kine@yahoo.fr](mailto:murielandre.kine@yahoo.fr) • Site : [www.kine-rpg.be](http://www.kine-rpg.be)  
ou sur le site de l'association: RPG Belgique - Site officiel de l'association belge de RPG® dans la rubrique agenda



# Affiliez-vous maintenant à l'UKB ...

## et recevez de nombreux avantages !

### COTISATIONS 2022

- Ménage de kinés (2 x 120€)
- Membre effectif
- En association (par kinésithérapeute)
- Membre diplômé en 2020
- Membre diplômé en 2021
- Salarié
- Pensionné
- Stagiaire et futur diplômé 2022  
(cette cotisation est valable pour toute l'année)

### VERSEMENT ANNUEL

240 €  
200 €  
140 €  
130 €  
130 €  
130 €  
55 €  
GRATUIT

### ORDRE PERMANENT

60 €  
50 €  
35 €  
32,50 €  
32,50 €  
32,50 €

**N'hésitez pas à nous rejoindre en effectuant le versement (voir catégorie de votre cotisation ci-dessus) sur le compte :**

**IBAN-BE92 7775 9181 1123  
BIC-GKCCBEBB**

**en y mentionnant vos coordonnées et en communication : membre UKB - cotisation 2022, ajouter NOM + Prénom**

### IMPORTANT :

En cas d'inscription tardive, le «supplément» membres du Kiné-Varia News et les newsletters, vous seront envoyés directement par e-mail.  
Contactez le secrétariat :  
071 41 08 34 - E-mail: [secretariat@serk-ukb.be](mailto:secretariat@serk-ukb.be)

**Votre affiliation à l'UKB vous donne droit à des réductions substantielles sur de nombreux produits et avantages qui vous rembourseront votre cotisation grâce à des contrats de partenariat...**



Le logiciel qui vous donnera le sourire, car la simplicité est notre force. Gagner du temps dans la gestion de votre cabinet et avoir plus de temps pour les choses importantes, cela vous fera spontanément sourire. De plus, vous bénéficiez d'une **remise de 15% en tant que membre de l'UKB**. La réduction est valable pour la première année du contrat (12 mois) et n'est pas cumulable avec d'autres promotions.



Liantis... la bonne solution à chaque étape de votre parcours : du lancement d'une activité indépendante au départ à la retraite, en passant par le recrutement de travailleurs, le développement d'une politique RH et bien-être efficace, et la protection face aux risques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur **liantis.be**.



Nous sommes une société de tarification pour les kinésithérapeutes. Gérée par un kiné de 25 ans d'expérience, nous vous soulageons de lourdeurs administratives. Nous vous apportons gain de temps, gain d'argent. Notre devise est que le patient soit le mieux remboursé et le kiné soit le mieux rémunéré. Nous essayer, c'est nous adopter.



Association d'assurance mutuelle sans but lucratif spécialisée pour votre profession. Pour votre R.C. professionnelle, Amma vous offre la couverture la plus élevée et la plus complète du marché et ce, à un tarif préférentiel. Conditions particulièrement avantageuses pour vos assurances incendie, auto, R.C. familiale et hospitalisation.



Leader dans l'assistance dépannage et l'assistance voyage. Grâce à ce partenariat, vous pourrez bénéficier de prix extrêmement avantageux - **jusqu'à 40% de réduction par rapport aux tarifs individuels** - sur toutes vos affiliations à Touring Business Solutions, réservé aux professionnels.



Avec plus de 7.000 exercices, KINEXER6 est la plus grosse base d'exercices de rééducation agrémentés de vidéos, photos et consignes d'exécution. Ce logiciel en ligne permet aux kinésithérapeutes de créer des programmes d'exercices personnalisés pour chaque patient et de le leur communiquer par mail (ou au format papier). Le patient peut visionner le programme d'exercices sur ordinateur, tablette ou smartphone.



Wooh original office store est spécialisé en mobilier et fourniture de bureau. Nos valeurs fondamentales sont la qualité, la fonctionnalité et l'ergonomie. Retrouvez-nous sur [www.wooh.be](http://www.wooh.be). **10% de remise pour les membres de l'UKB**.



La Fiduciaire Roquet est un cabinet d'expertise comptable et de conseil fiscal de 14 professionnels et experts, répartis sur trois sites : Bruxelles, Charleroi et Namur. Trois bureaux mais une seule équipe, un même état d'esprit, une seule manière de travailler et de vous servir, une seule et même devise : qualité, rapidité et proximité, un seul objectif : votre «paix» fiscale et comptable et une seule préoccupation : vous !



Depuis 2018, Synergies Vector souhaite donner à chaque individu la possibilité d'exercer une activité sportive dans les meilleures conditions et pour une sérénité d'esprit maximale. C'est pourquoi Synergies Vector **offre aux membres de l'U.K.B.** des équipements hautement qualitatifs à des prix compétitifs, de **5 à 20 % de réduction**, dans le respect de valeurs éthiques et durables. Synergies Vector travaille principalement avec des fabricants européens et promeut un développement durable.

avantages

# Nomenclature

## Questions régulièrement posées au secrétariat



**Les numéros de nomenclature cités en exemple sont ceux des cabinets privés.**

### La facturation du dossier ou intake :

Le dossier ou intake (567033) ne peut être facturé qu'une seule fois par an et par patient, à la première séance de la première pathologie courante de l'année (567011).

Si cette facturation a déjà été réalisée (lors d'une hospitalisation ou si le patient s'est rendu chez un autre kinésithérapeute,...) la mutuelle refusera votre facture intake (le patient ne sera pas remboursé).

### Le rapport écrit :

Il doit être envoyé au(x) médecin(s) prescripteur(s) en fin de traitement.

Il est obligatoire et doit être réalisé et facturé une fois par an pour les patients en pathologie lourde (560711) et pour ceux en pathologie Fb (563673).

Pour les patients en pathologie Fa il doit être réalisé et facturé une fois par situation pathologique (563076). Il n'est pas remboursé si il est daté postérieurement au décès du patient.

### Pathologies courantes :

Les patients ont droit à trois pathologies courantes par an avec les 9 premières séances revalorisées (567011) ensuite pour les 9 séances restantes sur 18, le code normal doit être employé (560011).

Attention : si vous réalisez plus de 18 séances sur l'année pour une même pathologie courante vous devez employer le code de dérogation des honoraires (560055), mal remboursé par les mutuelles, et pour les trois pathologies ce code de dérogation des honoraires ne peut être employé que 54 fois maximum par an.

Au 1<sup>er</sup> janvier les compteurs sont remis à zéro.

### Pathologies lourdes (E) :

A la première demande, le diagnostic doit être posé par un médecin spécialiste.

Le médecin-conseil va certainement vouloir un bilan fonctionnel et un plan de traitement : autant le joindre directement pour vous éviter un retour de la mutuelle d'où une perte de temps.

Les séances sont illimitées (560652) et, avec rapport et autorisation du médecin-conseil, possibilité de 2 séances par jour (560696) distantes minimum de 3 heures.

La durée des autorisations du médecin-conseil est à l'appréciation de celui-ci mais valable entre 6 mois et 3 ans maximum. Une pathologie E peut être renouvelée avec une nouvelle demande d'un médecin généraliste.

Tout autre pathologie qui survient durant la pathologie lourde doit être assimilée comme pathologie lourde (560652) comme par exemple une entorse sur un patient soigné pour AVC.

### Pathologies Fa :

Envoyez au médecin-conseil la notification.

La durée d'une Fa est d'un an de la première séance à 365 jours plus tard. Le nombre maximum de séances est de 60 :

les 20 premières sont revalorisées (567276) et les 40 suivantes au taux normal (563010). Si plus de 60 séances durant cette période vous devez employer le code de dérogation des honoraires (563054).

Une deuxième Fa annule la première donc réfléchissez avant de demander une 2<sup>e</sup> Fa si vous n'avez pas l'utilité de terminer les 60 séances de la première avant de commencer la deuxième pathologie.

### Pathologies Fb :

Envoyez au médecin-conseil la notification. Elles sont autorisées jusqu'à la fin de la deuxième année civile qui suit l'année au cours de laquelle la première prestation du traitement a eu lieu.

Le même période de validité s'applique également dans le cadre d'un renouvellement.

Vous avez droit à 60 séances (563614) puis 20 autres (564270) et après ces 80 séances, si nécessaire, employez le code de dérogation des honoraires (563651).

Le 1<sup>er</sup> janvier, les compteurs des séances sont remis à zéro.

La fibromyalgie et la fatigue chronique font de nouveau parties des pathologies Fb (voir notification) depuis notre intervention avec l'Association des Fibromyalgiques au Conseil d'État.

Vous pouvez cumuler une Fa et une Fb : exemple un patient de plus de 65 ans en rééducation à la marche (Fb) soigné en plus pour une fracture (Fa).

Attention : vous ne pouvez facturer qu'une seule séance par jour.

**L'UKB vous simplifie la vie en répondant à vos questions et préoccupations d'une manière exacte** vous empêchant ainsi de vous tromper et de déclencher un contrôle, souvent désagréable, de l'INAMI. Ne vous fiez pas à certaines réponses données sur les réseaux sociaux (ex : Facebook,...)

### Moniteur belge du 24/01/2012

Publication du 19/12/2021

Entrée en vigueur le 01/02/2022.

### Modification au §10 de la nomenclature (pathologies courantes) en souligné :

Si le bénéficiaire est atteint au cours de l'année civile d'une nouvelle situation pathologique pour laquelle le traitement doit être attesté au moyen des prestations de § 1, 1<sup>o</sup>, le kinésithérapeute peut, à cet effet, adresser une demande au médecin-conseil. Ce dernier peut donner l'autorisation d'attester 18 prestations supplémentaires par nouvelle situation pathologique pendant la période restante de l'année civile. Cette autorisation supplémentaire peut être donnée maximum deux fois par année civile. L'autorisation par le médecin-conseil de 18 prestations supplémentaires n'interdit pas l'attestation du solde des 18 prestations précédentes.

Yves Ralet,  
Jean Vermeulen



# - ATMS -



## THERAPIE MANUELLE SPORTIVE



**ATMS - unique formation** qui répond aux exigences du patient :

- comprendre l'étiologie de la douleur
- analyser la biomécanique des symptômes
- traiter la cause et sa chaîne lésionnelle



Sous la direction de Dominique Lippens, fondateur de l'Ostéoétiopathie et du concept de la Posturothérapie, ATMS est pionnière dans le perfectionnement en thérapie manuelle pour les kinésithérapeutes (1989) et sur l'étude du déséquilibre postural sur la douleur. La compréhension du mécanisme étiologique de la douleur par une étude globale et non analytique est le renouveau de la kiné.



Spécialisez-vous à **ATMS - D.OE.**

**Pourquoi choisir ATMS :** créateur de concept ostéoétiopathique, formation internationale reconnue par la région wallonne. Les techniques enseignées sont toutes basées sur des évidences scientifiques et évoluent en fonction des avancées dans ce domaine. Moyen audiovisuel d'anatomie et de biomécanique en 3D.



Lieu : Gembloux 1er séminaire : 23-24 septembre 2022.  
VA-Tournai 1er séminaire : 30/09 et 01 octobre 2022.



Informations/ Inscriptions : [formationatms.com](http://formationatms.com) / mail : [domlippens@yahoo.com.br](mailto:domlippens@yahoo.com.br)  
[posturo@nordnet.fr](mailto:posturo@nordnet.fr) (France)

### All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné

Nous contacter : +32 (0)71 11 55 42

Mail : [info@allfact.be](mailto:info@allfact.be)

**VOUS ÊTES KINÉ INDÉPENDANT ?**

**FATIGUÉ PAR LE TRAVAIL ADMINISTRATIF**

**TESTEZ NOTRE SOLUTION GLOBALE SUR MESURE**

**TARIFICATION**

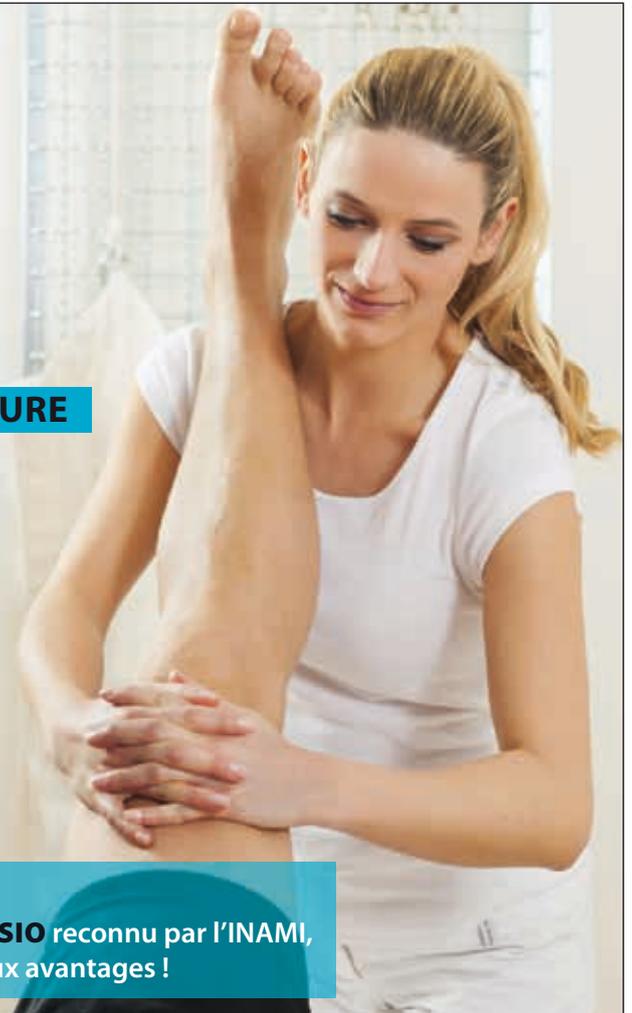
**GESTION DES PAIEMENTS**

**RÉCUPÉRATION DES HONORAIRES**

**WWW.ALLFACT.BE**

**Bénéficiaire de la prime INAMI de 800€**

All FACT utilise un logiciel de tarification **CARE CONNECT PHYSIO** reconnu par l'INAMI, en collaboration avec notre société vous bénéficiez de nombreux avantages !



# Qu'est-ce que la planification successorale ?

## en quoi peut-elle être utile ?

La planification successorale est simplement le fait de «préparer» sa succession. Le fait de préparer sa succession poursuit généralement deux types d'intérêts : des intérêts civils et des intérêts fiscaux.

Bien nombreux sont ceux qui pensent que la planification successorale n'est réservée qu'aux patrimoines conséquents. Ce n'est toutefois pas le cas car avant de poursuivre des intérêts fiscaux, la planification successorale présente tout d'abord de nombreux intérêts civils : le fait de préserver la bonne entente familiale (que la situation familiale soit «classique» ou plus «compliquée»), le souhait de veiller à la protection d'un ou d'une catégorie d'héritier(s) (que ce soit un conjoint survivant, des enfants d'une première union, un héritier affaibli par un handicap, etc...), le souhait d'organiser à l'avance la transmission de son patrimoine ou d'une entreprise familiale...

Dans un second temps, la planification successorale visera également à réduire les droits de succession lorsque ceux-ci s'avèreront élevés. Tout dépendra toutefois de la composition du patrimoine, du nombre d'héritiers et du degré de parenté de ces héritiers puisque les droits de succession sont progressifs par tranche et sont calculés héritier par héritier en fonction de leur degré de parenté avec le défunt.

À titre d'exemple, prenons un défunt laissant un patrimoine successoral de 500.000,00€ en Région wallonne :

- Si le défunt laisse comme seul héritier un enfant, les droits de succession s'élèveront à environ 86.000,00€ (soit environ 17%) ;
- Si le défunt laisse trois enfants comme héritiers, les droits de succession s'élèveront à environ 38.000,00€ (soit environ 8%) ;
- Si le défunt laisse comme héritiers un frère ou une sœur, les droits de succession s'élèveront à environ 284.000,00€ (soit environ 56.80%).

Sur le plan fiscal, la nécessité de planifier sa succession dépendra donc nécessairement de chaque cas d'espèce. Comme le montre notre exemple, pour un même patrimoine, la nécessité de planifier la succession sera différente en fonction du nombre et de la qualité des héritiers présents.

La nécessité de planifier sa succession dépendra également de la composition du patrimoine successoral. Ainsi, il sera nécessaire de réfléchir à une planification successorale lorsque l'essentiel du patrimoine est immobilier et que les liquidités présentes dans le patrimoine ne permettent pas de faire face au paiement des droits de succession.

Lorsqu'une entreprise familiale fait partie du patrimoine successoral, l'opportunité de planifier sa succession se posera davantage puisque seront également en jeu l'avenir d'une entreprise et le maintien d'un certain nombre d'emplois.

Le timing de la planification successorale est également important. Une planification successorale ne se réalise en effet pas en un tour de main et prend généralement plusieurs années, d'autant plus si le patrimoine est essentiellement immobilier. Il s'agit par ailleurs d'une étape psychologique parfois difficile à franchir dans la mesure où elle nécessite d'accepter de parler de sa mort. Pour cette raison, nous avons déjà pu constater que passé un certain âge, il devient plus difficile d'aborder ces questions.

Le meilleur conseil que nous aurions à donner serait donc de pouvoir y penser avant qu'il ne soit trop tard.

Source : Lenoir & Associés, Avocats  
[www.avocatslenoir.com](http://www.avocatslenoir.com)  
Rue Phocas Lejeune 8  
B-5032 Isnes (Gembloux)

# Continue à te **FORMER** avec **ULB HeLSci** !



CONTINUING  
EDUCATION

HELSCI  
HEALTH & LIFE SCIENCES



FACULTÉ  
DES SCIENCES  
DE LA MOTRICITÉ



## Nos formations :

- › CU en Pathologies en milieu sportif
- › CU en Kinésithérapie neurologique
- › CU en Kinésithérapie cardiovasculaire
- › CU en Hypnose thérapeutique du pôle santé
- › CU en Nutrition Humaine
- › CIU en Kinésithérapie pédiatrique
- › Modules en activités physiques et prévention santé
- › Formation en kinésithérapie de la main

CU : Certificat Universitaire  
CIU : Certificat Interuniversitaire

<https://catalogue.helsci.be>

**ULB HELSCI, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE!**

ULB HeLSci est le centre de formation continue de l'ULB dans le domaine de la Santé & des Sciences de la Vie. En collaboration, avec la Faculté des Sciences de la Motricité de l'ULB, il t'accompagne tout au long de ta vie !

## INTÉRESSÉ·E ?

Contacte-nous ! Notre équipe est disponible pour répondre à toutes tes questions.

✉ [helsci@ulb.be](mailto:helsci@ulb.be)

🌐 <https://helsci.ulb.be>



- ▶ médecins - dentistes
- ▶ kinésithérapeutes
- ▶ infirmiers bacheliers ou gradués
- ▶ sages-femmes
- ▶ vétérinaires

Depuis 2005

**Formation Post-Bachelor  
en Acupuncture**

Reconnaissance par la Fédération Belge d'Acupuncture B.A.F.

# POST-BACHELOR EN ACUPUNCTURE

**PORTES OUVERTES**

**Samedi 23 avril 2022 • Samedi 3 septembre 2022**

— Espace Kegeljan • Rue Henri Lecoq 47 - 5000 Namur —

10h : conférence - présentation • 11h30 : questions - réponses

Rentrée académique le mercredi 14 septembre 2022 à 13 heures

[www.facebook.com/ETTC.asbl](http://www.facebook.com/ETTC.asbl)

La formation de 950 heures = +/- 2.400 heures (volume d'étude) - 60 crédits,  
**en trois ans**

Informations et inscriptions aux cours :

**[www.ettc-acu.be](http://www.ettc-acu.be) ou 071/84 32 10**



# les formations de la SERK



La SERK vous offre la possibilité d'être au top des nouvelles techniques et de vous former à moindre frais via le dispositif des chèques-formation

## Grâce aux chèques-formation :

Une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 50% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K.

Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en région Wallonne de langue française.

## Comment commander les Chèques-Formation ?

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be



## Kinésithérapie et thérapie autour des Réflexes Primitifs - Archaïques

- Douleurs articulaires et musculaires d'origines diverses : lombalgies chroniques, ...
- Gestion du stress, de l'anxiété, des peurs ;
- Problèmes de sommeil, d'énurésie ;
- Problèmes de langage : bégaiement, articulation anormale, langue basse, ...
- Troubles de l'évolution psycho et motrice du nourrisson et de l'enfant ;
- Difficultés d'apprentissage scolaire : écriture, lecture, dyscalculie, dyslexie, dys, ...
- Troubles de coordination des mouvements ;
- Problèmes comportementaux : agitation, hypersensibilité, colère, ...

### Intervenants :

**C. SCHONNE**, Kinésithérapeute, psychomotricienne, consultante RMTI

**L. BOONE**, Kinésithérapeute

### Dates :

17-18-19 mars 2022

### Horaires :

de 9h à 17h

### Lieu :

Point Centre  
Avenue Georges Lemaître 19  
6041 GOSSÉLIES

### Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 800 €
- Avec chèques-formation : en cours d'agrément
- Réf. TRP-01

### Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34  
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

### Objectifs de la formation :

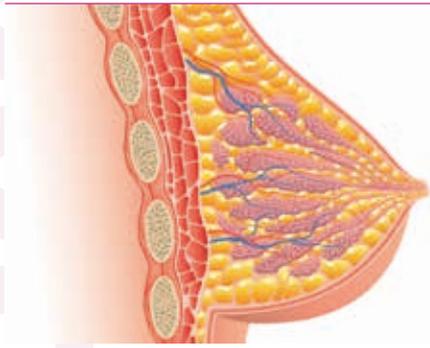
L'objectif de la formation est d'optimiser les traitements des patients, nourrissons, enfants, adolescents et adultes afin d'améliorer ou résoudre les problèmes psychos et moteurs de nos patients tels que :

- Les déséquilibres posturaux : Scoliose, hypotonie, ...
- Les difficultés d'adaptation respiratoire à l'effort et / ou au repos : Hyperventilation ...
- Difficultés dans la pratique et l'apprentissage sportif : gestes inadaptés, faibles performances, imprécisions, ...

### Méthodologie pédagogique :

Support de cours fournis. Présentation et description de 18 Réflexes importants dans le développement psychomoteur de l'humain.

1. Description de leurs rôles et des conséquences de leur non-développement ou de leur non-intégration.
2. Partage et présentation des outils et techniques pratiques et des objectifs des thérapies autour des réflexes primitifs-archaïques.
3. Pratique dirigée des exercices et des techniques décrites.



Les kinésithérapeutes ayant suivi le cours de base en drainage lymphatique peuvent participer aux séminaires de spécialisation.

### 1. Kinésithérapie et oncologie

- Cancer du sein : épidémiologie, facteurs de risque.
- Classification T.N.M.
- Historique de la chirurgie du cancer du sein.
- Radiothérapie, chimiothérapie, hormonothérapie : mise à jour à l'intention du kinésithérapeute.
- Cancer du sein : aspect psychologique (patient et équipe soignante).
- Chirurgie de reconstruction du sein.
- Kinésithérapie immédiate en situation post-opératoire.

### 2. Cas particuliers pris en charge par le kinésithérapeute dans le cadre du traitement physique de l'œdème

- Séquelles de la radiothérapie.
- Algoneurodystrophie et traitement de l'œdème.
- Paralysie et œdème.
- K.I.D. syndrome et lymphoedème.
- Oedèmes de la sphère génitale (anatomie des lymphatiques, D.L.M., bandages, complications).
- Klippel-Trenaunay.

## Spécialisation oncologique et compression médicale en lymphologie

- Récidive de l'œdème : les causes oubliées.
- Oedème du visage : que penser des voies de vicariance, comment adapter le D.L.M. et les bandages ? Révision et approfondissement du drainage lymphatique manuel du visage.
- Techniques L.P.G., qu'en penser dans le traitement des œdèmes ?
- L'œdème résiduel cicatriciel post-mastectomie.
- L'Axillary Web Syndrome, étiologie, traitement.
- L'œdème du grand brûlé.
- La chirurgie du lymphoedème.

### 3. Les insuffisances veineuses «classiques», «particulières» et le traitement des œdèmes

- Définition des insuffisances veineuses «classiques».
- Expérimentation sur le comportement de la veine axillaire après cancer du sein.
- La perméabilité capillaire, les tests adéquats.
- Traitement des ulcères lympho-veineux.

### 4. Imagerie et insuffisance lymphatiques

- Lymphoscintigraphies (orientation thérapeutiques, implications légales).
- Lymphographies.
- R.M.N.
- Echographie.

### 5. Mise à jour des dernières expérimentations

### 6. Révision D.L.M. et bandage du membre supérieur et inférieur

### 7. Techniques de mesures de l'œdème

### 8. Prise en charge hospitalière du patient opéré du cancer du sein

### 9. La contention élastique sous tous ses aspects

#### Intervenants:

- P. BOURGEOIS**, MD., Ph.D. Institut Jules Bordet  
**M. M. ROMAN**, MD., Ph. D. Doctorandus, Institut Jules Bordet  
**O. LEDUC**, PT., Ph. D.  
**M. LEMOINE**, PT, Institut Jules Bordet  
**R. BARBIEUX**, PT, Ph. D. Doctorandus  
**F. PASTOURET**, PT, Ph. D. Doctorandus  
**C. PICCOLI**, PT, rééducation post-chirurgie, reconstruction du sein - Montpellier  
**I. HUBAR**, bas et contention

#### Dates :

12-13-14 mai 2022

#### Horaires :

Judi et vendredi de 8h30 à 17h30  
 Samedi de 8h30 à 16h30

#### Lieu :

Hôtel l'Amandier  
 Avenue de Bouillon 70  
 B-6800 LIBRAMONT

#### Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques formations : 690 €
- Réf. KO-12
- Avec chèques-formations : 375 € + acompte de 60 € sur le compte SERK IBAN: BE56 7785 9758 1588
- En communication : **acompte KO-12**

#### Pour toutes inscriptions:

Secrétariat SERK - 071 41 08 34  
 secretariat@serk-ukb.be



Nouvelles approches cliniques, méthodologiques et technologiques chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.

#### Contenu de la formation :

L'approche méthodologique clinique développée dans cette formation démontre le caractère prioritaire et novateur de la kinésithérapie du poumon profond, à partir des signaux quantifiés de l'auscultation pulmonaire. Sur la base du comportement mécanique spécifique du poumon profond et de la physiopathologie des voies aériennes distales, un nouveau paradigme est proposé, «celui d'une kinésithérapie inspiratoire, lente, résistée, positionnelle validée par des moyens stétho-

## Kinésithérapie respiratoire différentielle guidée par l'auscultation pulmonaire actualisée

*coustiques, échographiques, biochimiques» à partir de la géométrie spatiale du poumon.*

Au cours de ce stage, une place primordiale est faite à la kinésithérapie respiratoire en pédiatrie à partir de concepts thérapeutiques nouveaux adaptés aux données physiopathologiques les plus récentes.

#### Intervenants :

**Guy POSTIAUX**, Kinésithérapeute  
**Stéphane OTTO**, Kinésithérapeute

#### Dates :

02-03-04 juin 2022

#### Lieu :

Hôtel Floreal Le Panoramique  
 Place du Mont Saint-Aubert 2  
 B-7542 MONT SAINT-AUBERT (TOURNAI)

#### Dates :

06-07-08 octobre 2022

#### Lieu :

Point Centre  
 Avenue Georges Lemaître 19  
 6041 GOSSELIES

#### Horaires :

Judi - vendredi de 9h à 17h30  
 Samedi de 9h à 13h30

#### Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques formations : 720 €
- Avec chèques formations : 420 €
- Réf. CP-57 (Tournai)
- Réf. CP-58 (Gosselies)

#### Informations :

www.postiaux.com

#### Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34  
 E-mail : secretariat@serk-ukb.be



**NOUVEAU**



## Usages d'innovations neuro-technologiques en kinésithérapie et réadaptation

- Rappels et comparatifs orthèses traditionnelles.
- Bénéfices thérapeutiques & Solutions de compensation.
- Analyse de la marche, bilan clinique & identifications et comparaisons d'outils.
- Réglages & Paramétrages.
- Mise en place de solutions SEF :
  - Protocole ;
  - Test assis et à la marche.
- Utilisations multi-musculaires.
- Protocoles Entraînement versus Compensation.
- Suivi du patient.

### Lieu :

Point Centre  
Avenue Georges Lemaître 19  
6041 GOSSÉLIES

### Prix :

- Module 1 et 2 :
  - Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 480 €
  - Avec chèques-formation : en cours d'agrément
- **Réf. NTR-03**

### Module 3 :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 450 €
- Avec chèques-formation : en cours d'agrément
- **Réf. NTR-04**

### Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34  
E-mail : [secretariat@serk-ukb.be](mailto:secretariat@serk-ukb.be)

Les rôles du kinésithérapeute évaluateur, soignant et formateur de son patient (par rapport aux indications et usages même en privé) sont à considérer aussi par rapport aux nouvelles technologies que les patients découvrent parfois avant leurs soignants.

Les neuro-orthèses et les exosquelettes sont déjà utilisés et donc accessibles ; mais le contenu des formations de base et spécialisations n'inclut pas suffisamment d'éléments concrets et pratiques sur soi et sur patients.

Des nuances sur la terminologie à formuler peuvent aussi aider les participants sur le jargon particulier de ce plus récent paradigme des soins de santé.

La maîtrise des nouvelles technologies devient incontournable pour répondre aux attentes des médecins, des patients et des pouvoirs publics qui remboursent une partie des soins de santé. La diversité des usages s'élargit de plus en plus, tant pour les pratiques en milieu hospitalier, en centre de rééducation, en cabinet privé, en maison de soins et de repos, en maison médicale et au domicile des patients.

### Contenu :

#### Module 1 :

- Bases en Electro-Stimulation Fonctionnelle.
- Brefs rappels de notions en neurophysiologie.
- Paramétrages du courant d'Electro-Stimulation Fonctionnelle et données physiques de base.
- Techniques de placements des électrodes (nerveux et musculaires).
- Indications.
- Contre-Indications & Précautions.
- Oppositions/similarités Membre Inférieur & Membre Supérieur.
- Fondements et publications scientifiques.

#### Module 2 :

- Stimulation Electrique Fonctionnelle (SEF) – Membre Inférieur
- Exigences de base et Introduction

### La participation préalable au module 1 est nécessaire pour l'inscription au module 2 et/ou 3.

#### Module 3 :

- Stimulation Electrique Fonctionnelle (SEF) – Membre Supérieur.
- Exigences de base et Introduction.
- Rappels et comparatifs orthèses traditionnelles.
- Rappels Indications & Contre-Indications.
- Bénéfices thérapeutiques & Solutions de compensation.
- Théories concernant les effets thérapeutiques de la SEF / Publications Scientifiques.
- Analyse des tâches impliquant en partie ou en totalité le M.S., bilan clinique & identifications et comparaisons d'outils.
- Réglages & Paramétrages.
- Mise en place de solutions SEF :
  - Protocole ;
  - Tests en passifs – tests en actif et au travers de tâches fonctionnelles.
- Variétés des interrupteurs.
- Utilisations multi-musculaires.
- Protocoles Entraînement (SEF, EMG, ou les 2) versus Compensation.
- Suivi du patient.

### Intervenant :

**S. VANDERLINDEN,**  
PT & Neuro-(Re) Habilitation (UCL)

### Dates :

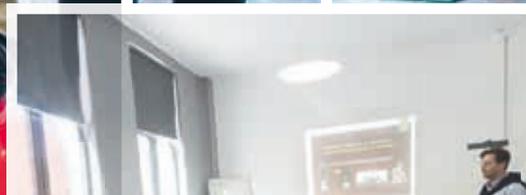
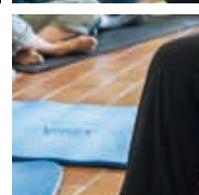
- Module 1 et 2 : 10-11 juin 2022
- Module 3 : 24-25 juin 2022

### Horaires :

- Module 1 et 2  
Vendredi et samedi de 9h à 17h
- Module 3  
Vendredi de 9h à 17h  
Samedi de 9h à 12h

# tableau récapitulatif

dates	sujets et enseignants	lieux	prix	réf.
10-11-12/03/2022 25-26/03/2022	<b>DRAINAGE LYMPHATIQUE</b> O. Leduc, Ph D.	<b>GOSELIES (Charleroi)</b> Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 800 € Avec chèques-formation : 350 €	<b>CDL-26</b>
17-18-19/03/2022	<b>KINESITHERAPIE ET THERAPIE AUTOUR DES REFLEXES PRIMITIFS-ARCHAIQUES</b> C. Schonne, Kinésithérapeute L. Boone, Kinésithérapeute	<b>GOSELIES (Charleroi)</b> Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 800 € Avec chèques-formation : en cours d'agrément	<b>TRP-01</b>
12-13-14/05/2022	<b>SPECIALISATION ONCOLOGIQUE ET COMPRESSION MEDICALE EN LYMPHOLOGIE</b> O. Leduc, Ph D.	<b>LIBRAMONT</b> Hôtel L'Amandier Avenue de Bouillon 70 B-6800 LIBRAMONT	Prix de la formation : 690 € Avec chèques-formation : 375 €	<b>KO-12</b>
02-03-04/06/2022	<b>KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE DIFFERENTIELLE GUIDEE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE</b> G. Postiaux, Kinésithérapeute S. Otto, Kinésithérapeute	<b>TOURNAI</b> Hôtel Floreal "Le Panoramique" Place du Mont Saint-Aubert 2 B-7542 MONT SAINT-AUBERT (TOURNAI)	Prix de la formation : 720 € Avec chèques-formation : 420 €	<b>CP-57</b>
10-11/06/2022 24-25/06/2022	<b>USAGES D'INNOVATIONS NEURO- TECHNOLOGIQUES EN KINESITHERAPIE ET READAPTATION</b> S. VANDERLINDEN, PT & Neuro-(Re) Habilitation	<b>GOSELIES (Charleroi)</b> Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Module 1 et 2 Prix de la formation : 480 € Avec chèques-formation : en cours d'agrément	<b>NTR-03</b>
			Module 3 Prix de la formation : 450 € Avec chèques-formation : en cours d'agrément	<b>NTR-04</b>
08-09-10/09/2022 30/09 - 01/10/2022	<b>DRAINAGE LYMPHATIQUE</b> O. Leduc, Ph D.	<b>TIHANGE</b> CAF La Neuville 1 B-4500 TIHANGE	Prix de la formation : 800 € Avec chèques-formation : 350 €	<b>CDL-27</b>
14-15-16-17/09/2022	<b>METHODE MCKENZIE (module A)</b> D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSC	<b>LIBRAMONT</b> Hôtel L'Amandier Avenue de Bouillon 70 B-6800 LIBRAMONT	Prix de la formation : 960 € Avec chèques-formation : 540 €	<b>MCK-61</b>
22-23-24/09/2022 18-19/11/2022 06-07/01/2023 03-04/02/2023 10-11/03/2023 31/03-01/04/2023 28-29/04/2023 02-03/06/2023	<b>KINESITHERAPIE DU SPORT</b> F. Gabellini, Kinésithérapeute	<b>MONTIGNIES-S-SAMBRE (Charleroi)</b> Haute Ecole Condorcet Charleroi Rue de l'Espérance 96 B-6061 MONTIGNIES-S-SAMBRE	Prix de la formation : 3.000 € Avec chèques-formation : 1.500 €	<b>KS-05</b>
06-07-08/10/2022	<b>KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE DIFFERENTIELLE GUIDEE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE</b> G. Postiaux, Kinésithérapeute S. Otto, Kinésithérapeute	<b>GOSELIES (Charleroi)</b> Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 720 € Avec chèques-formation : 420 €	<b>CP-58</b>



Toutes nos formations sont disponibles sur [www.sfer.be](http://www.sfer.be)

Inscrivez-vous dès maintenant, les places sont limitées

## NOS FORMATIONS

**THÉRAPIE MANUELLE** Formation complète sur 2 années académiques en collaboration avec la BELSO (Belgian School of Osteopathy)

**SCOLIOSE** Prise en Charge de la Scoliose par la méthode des chaînes musculaires

### **TECHNIQUES NEURODYNAMIQUES**

Techniques neurodynamiques appliquées aux pathologies neurologiques périphériques

**ÉPAULE** Actualisation de la prise en charge de l'épaule traumatologique et rhumatologique

### **ATM : NOUVELLE APPROCHE**

**RÉÉDUCATIVE.** Relations avec la posture, les cervicalgies, céphalées, migraines, vertiges, troubles oculaires, O.R.L., ...

### **THÉRAPIE MANUELLE EN PELVI-PÉRINÉOLOGIE**

Traitement des dysfonctionnements de la sphère pelvienne par les techniques de thérapie manuelle

### **POSTUROLOGIE - POSTUROTHÉRAPIE**

«Où, Quand et Comment traiter ?...»

**PIED DU NOURRISSON** Traitement des malpositions et malformations du pied du nourrisson

### **BIEN ÊTRE AUTOUR DE LA NAISSANCE**

Gymnastique prénatale, hypotensive et prévention des prolapsus

**PÉDIATRIE** Thérapie manuelle spécifique à la pédiatrie

**KINÉ VESTIBULAIRE** Rééducation des troubles vestibulaires de l'équilibre et des vertiges

**PÉRINÉOLOGIE** Formation complète en périnéologie sur 2 années académiques

**HÉMIPLÉGIE** Actualisation de la prise en charge globale du malade hémiplegique

### **GÉRIATRIE - SOINS PALLIATIFS**

Réhabilitation gériatrique et soins palliatifs

**SEXOLOGIE** « Harmonie et Santé sexuelle » Traitement des dysfonctions sexuelles les plus souvent rencontrées en patientèle

### **MÉTHODE ABDO-MG® La Méthode**

**GUILLARME®** est une méthode spécifiquement respiratoire au service de la rééducation fonctionnelle

**New - NEUROPÉDIATRIE** Formation complète en neuropédiatrie et prise en charge des troubles du développement global de l'enfant

**New - GENOU** Actualisation de la prise en charge du genou sportif, traumatique, rhumatologique et chirurgical

**New - MAIN** Actualisation de la prise en charge des pathologies de la main et du poignet

**New - THGFPP** La thérapie globale fonctionnelle pelvi-périnéale

**New - RESPIR-ACTIONS** Techniques de libération du diaphragme sur base des chaînes musculaires GDS

### **New - CHAINES ARTICULAIRES ET MYOFASCIALES**

Biomécanique des chaînes articulaires et myofasciales : Notions de base

### **New - PERINEO-PEDIATRIE**

Perfectionnement en rééducation pelvi-périnéale spécifique à la pédiatrie avec Guy Valancogne

**New - DOULEURS PELVIENNES** Approche clinique et prise en charge rééducative des douleurs pelvi-périnéales

**New - IMAGERIE MENTALE** Formation au concept de l'imagerie mentale et de l'observation motrice

### **New - RÉÉDUCATION ANO-RECTALE**

Actualisation et perfectionnement en rééducation ano-rectale avec Guy Valancogne

**New - LE BASSIN** Comprendre le bassin et sa biomécanique



## NOS FORMATIONS AVEC

### B. DE GASQUET ET SANDRO ZATTA

**STRETCH YOGA - APOR®** Cours original inspiré de « la méthode Yoga » et basé sur les techniques modernes de stretching inspirées des dernières recherches scientifiques

**PLAGIOCÉPHALIE** Prévention et traitement des déformations du crâne du nouveau-né

**OBSTÉTRIQUE** Obstétrique et Protection du périnée en pré, per et post-partum

**LOMBALGIE** Approche posturale de la lombalgie par la méthode De Gasquet – APOR

### **LES ABDOMINAUX REVUS PAR LE**

**FITBALL** Perfectionnement en rééducation abdomino-pelvienne par le Fitball

### **ABDOMINAUX, ARRÊTEZ LE MASSACRE!**

Prise en charge globale abdomino-périnéale grâce à l'Approche Posturo-Respiratoire - APOR®

## RENSEIGNEMENTS

[WWW.SFER.BE](http://WWW.SFER.BE) - Pol Dumont

0460 94 62 58

[info@sfer.be](mailto:info@sfer.be) · [www.sfer.be](http://www.sfer.be)

## LIEU DES COURS

Avenue du Tir 77

7000 Mons

## Tarifs pour petites annonces - demandes d'emploi - offres d'emploi

(1 ligne = 60 caractères ou espaces) • Forfait 4 lignes : - membres : gratuit - non-membres : 15 € • Ligne supplémentaire : 2,50 € • Encadré (2 lignes) : 5 €

Les textes (écrits lisiblement) doivent parvenir au secrétariat UKB, Avenue Georges Lemaître 19 - B-6041 GOSSELIES (CHARLEROI), pour le 5 du mois qui précède le mois de parution, au plus tard. Seules les annonces dont le texte et le paiement seront parvenus avant le 5 du mois qui précède le mois de parution seront prises en considération. Un exemplaire du Kiné-Varia News contenant votre annonce sera envoyé au moment de la parution.

### Modes de paiement : Pour la Belgique :

- soit par virement au compte BELFIUS n° 777-5918111-23
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

### Pour l'étranger :

- uniquement par virement international
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

## VENTE, LOCATION, REMISE CABINET DE KINE

**A4651** - Recherche cabinet de kiné à céder en régions de Charleroi et/ou Namur avec ou sans achat immobilier. Discretion assurée. Tél. 0495 574 065 ou 0475 488 934 y compris le week-end

**A4652** - Urgent cause retraite. A remettre centre kiné à Jette. Equipe physio, grosse patientèle pour 2 kinés ou 1 kiné + 1 ostéo. Tél. 0477 22 64 27

**A4653** - A louer. Cabinet de kiné complètement équipé plus petite salle de muscu, rez-de-ch, salle d'attente, wc, parking. Endroit agréable à Houffalize. Possibilités pluridisciplinaires. Accessibles à toutes les professions médicales. Tel. 0496 411 382

## MATERIEL A VENDRE

**A4654** - En raison de ma retraite, je vends en un seul lot le matériel et le mobilier de mon cabinet de kinésithérapie. Le tout en parfait état. Renseignements au 086 21 22 03

## OFFRE D'EMPLOI EN BELGIQUE

**O1309** - SPRL MEDI-FORM (+ de 20 ans) cherche nouveau acquéreur pour la continuité de ses 2 centres d'Endermologie & Cryolip. à Waterloo et Woluwe-St-Lambert. Société saine et solide. Comprenant : toute la patientèle, 2 M6 Keyn + 4 M6 Intégral+ 2 app cryo + app épil def IPL + Banc GMP IR...; continuité et rentabilité assuré par une équipe d'indép. fidèles et expérimentée. Enormes possibilités : kiné/ostéo... à développer. Contact : luan.manuka@skynet.be - 0475 771 239 soirée et we.

**O1310** - Equipe de 4 kinés indépendantes à Brugelette cherche un(e) remplaçant(e) de juin à début octobre 2022. Tél. 0473 21 41 84 - E-mail : justine\_lessens@outlook.com



### POUR RAPPEL :

**Les horaires d'ouverture du secrétariat :**  
du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.  
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h.

**Contact :** Tél : 071 41 08 34 • E-mail : [secretariat@serk-ukb.be](mailto:secretariat@serk-ukb.be)  
**Site Web :** [www.webkine.be](http://www.webkine.be)

**Adresse :** Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies  
(Centre de séminaires, le Point Centre)



## LE COIN DES LECTEUR :

**Proposez vos idées, vos sujets, ...**

**Contact :** Tél : 071 41 08 34 • E-mail : [secretariat@serk-ukb.be](mailto:secretariat@serk-ukb.be)  
**Site Web :** [www.webkine.be](http://www.webkine.be)

**Adresse :** Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies  
(Centre de séminaires, le Point Centre)

**Manuel JACQUEMIN**  
Président de l'U.K.B.  
Rue Jules Spinhayer 30 • B-4800 VERVIERS

## assemblée générale **UKB**

4800 Verviers, le 1<sup>er</sup> mars 2022

Mesdames et Messieurs les membres de l'**UKB** sont invités à assister à l'Assemblée Générale qui aura lieu le **31 mars 2022** à **20h au secrétariat de l'UKB** - Avenue Georges Lemaître 19 à Gosselies.

### ORDRE DU JOUR

- Vérification des pouvoirs.
- Approbation du P.V. de l'A.G. statutaire décembre 2021.
- Rapport des vérificateurs aux comptes : J. ARE et G. POSTIAUX.
- Approbation des comptes 2021.
- Décharge aux vérificateurs et au Conseil d'Administration.
- Budget 2022 : approbation.
- Nominations statutaires. **Sont sortants et rééligibles :**
  - Le Vice-Président : candidature à pourvoir ;
  - Le Trésorier : A. ROUSSEAU ;
  - Les Administrateurs : J.-J. DOUVERE - J.-P. GEORGES ;
  - Appel à d'autres candidatures au Conseil d'Administration.
- Situation INAMI : Convention - Nomenclature - Politique actuelle et future de la défense professionnelle.

Salutations confraternelles.

*Le Président, M. JACQUEMIN*



**Procuration à renvoyer au Secrétariat UKB - Avenue Georges Lemaître 19 à 6041 Gosselies mais alors sans indiquer le nom du mandataire.**

Je soussigné(e) .....  
membre de l'UKB  
demeurant à .....  
donne procuration à .....  
pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'UKB du 31.03.2022.

*Signature*

**Yves RALET**  
Président de la S.E.R.K.  
Longvilly 15 A • B-6600 BASTOGNE

## assemblée générale **SERK**

6600 Bastogne, le 1<sup>er</sup> mars 2022

Mesdames et Messieurs les membres de la **SERK** sont invités à participer à l'Assemblée Générale qui aura lieu le **31 mars 2022** à **19h30 au secrétariat de la SERK** - Avenue Georges Lemaître 19 à 6041 Gosselies.

### ORDRE DU JOUR

- Voir les six premiers points de l'A.G. de l'UKB  
Evolution et recherches de formations scientifiques.
- Le 1<sup>er</sup> Vice-Président : G. POSTIAUX sortant et rééligible.
  - Le Trésorier : A. ROUSSEAU sortant et rééligible.
  - Administrateurs : M. JACQUEMIN - D. LEVA.

Je vous prie de bien vouloir croire, Chère Consœur, Cher Confrère, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Le Président, Y. RALET*



**Procuration à renvoyer au Secrétariat SERK - Avenue Georges Lemaître 19 à 6041 Gosselies mais alors sans indiquer le nom du mandataire.**

Je soussigné(e) .....  
membre de la SERK  
demeurant à .....  
donne procuration à .....  
pour me représenter à l'Assemblée Générale de la SERK du 31.03.2022.

*Signature*

# webkine

[www.webkine.be](http://www.webkine.be)

Avec la même fraîcheur intellectuelle, notre site de [www.webkine.be](http://www.webkine.be) est toujours à la portée de toute la profession.

C'est le fruit du travail acharné de notre secrétariat et du conseil d'administration de l'UKB.

Le web est en évolution perpétuelle.

[www.webkine.be](http://www.webkine.be) est le site kiné le plus consulté en Belgique francophone.

Nous avons, depuis longtemps, décidé que la défense professionnelle ne devait pas être une lutte fratricide.

Dès lors, le but de l'UKB et de [www.webkine.be](http://www.webkine.be) a été de rassembler en informant.

La communication par le web est devenue un élément essentiel et incontournable.

## [www.webkine.be](http://www.webkine.be)

- est conçu et élaboré par et pour des kinésithérapeutes.
- se veut éclectique dans tous les domaines et pour tous.
- son ambition est de fournir l'information en temps réel.
- vous fait part des informations sans aucune censure, mais attend vos réactions.
- vous invite à vous inscrire à sa «newsletter».

Surfez sur notre site internet

[www.webkine.be](http://www.webkine.be)



N'hésitez pas à prendre contact avec l'UKB pour toutes informations, questions, renseignements, suggestions...



Rejoignez-nous également sur Facebook :  
Union des Kinésithérapeutes de Belgique

# VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

## BELSO ASSURE VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

Notre école propose une formation de pointe, honnête et rigoureuse, tout en élargissant son champ d'action.

Les cours théoriques et pratiques sont donnés les weekends.

Au terme d'un cycle de formation de 5 ans vous jouirez de la reconnaissance auprès des mutuelles en tant qu'ostéopathe agréé.

## FORMATION CONTINUE

### POSTGRADUATE COURSES

- Un programme de formation continue dans le but de parfaire vos connaissances en ostéopathie et de sa pratique.
- Des journées portes ouvertes

**23 avril 2022 de 18h à 19h**

**17 septembre 2022 de 11h à 13h**

**LIEU:** centre de formation BELSO:  
Centre IFAPME de Charleroi  
Chaussée de Lodelinsart 417 B- 6060 (Gilly) A54 sortie 26

#### PROGRAMME:

- statut de l'ostéopathie en Belgique,
- fonctionnement de l'école,
- contact avec le corps enseignant.

#### CONTACT:

Secrétariat: asbl New Belso, Peter Benoitstraat 4b, 9100 Sint-Niklaas  
Belsophone: 0475 85 17 32 | Mail: info@belso.be



Donnez un PLUS à votre pratique grâce à notre formation en nutrition et nutrithérapie organisée à l'intention des praticiens de la santé. Différenciez-vous en devenant **NUTRITHERAPEUTE certifié CERDEN®**

# CERDEN®

## FORMATION EN NUTRITION et NUTRITHÉRAPIE

**Prochaine rentrée académique : 15 octobre 2022**  
**Formule «présentiel» ou «à distance»**

Le CERDEN®, Centre Européen pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Nutrition et de la Nutrithérapie, (association internationale), organise un cycle d'études complet de 10 modules sur 2 ans (5 week-ends par an) + de 165 heures de cours (séminaires et E-Learning) et plus de 100 heures de lectures et compléments aux cours.

Cet enseignement didactique, intensif et pratique vous permettra une application immédiate en cabinet, renforçant ainsi l'efficacité de vos traitements.

Un diplôme de Nutrithérapeute certifié CERDEN® est décerné à la fin du cycle (après un contrôle de connaissance).

Le diplôme de Nutrithérapeute certifié CERDEN® permet l'accès au **Master en Nutrition et Nutrithérapie** agréé par la Federation for Education in Europe (FEDE).



**Pour tous renseignements complémentaires**  
**Tél : +32.(0)2.660.01.30**  
**[www.cerden.org](http://www.cerden.org) - [contact@cerden.be](mailto:contact@cerden.be)**

Etablissement et diplômes non reconnus  
par la Communauté française de Belgique



**SÉANCE D'INFORMATION :**  
**VENDREDI 10 JUIN 2022**  
**à 20 heures**  
**RENSEIGNEMENTS**  
**SUR [WWW.CERDEN.ORG](http://WWW.CERDEN.ORG)**

Supplément réservé uniquement aux membres UKB

## Les 9 premières séances à partir du 01.01.2022

INTAKE = DOSSIER à la 1ère séance de la 1ère pathologie courante de l'année

LIEUX DE SOINS	CODES A UTILISER	HONORAIRES (déplacements compris)	Remboursement TM fixes			
			PATIENTS BIM		PATIENTS NON BIM	
			REMBT	TM	REMBT	TM
<b>DOMICILES</b>	567136	27,37	24,87	2,50	21,12	6,25
Déplacement	639170	1,13	0,00	1,13	0,00	1,13
Les 9 premières séances		28,50	24,87	3,63	21,12	7,38
INTAKE 7,00	567151	35,50	31,87	3,63	28,12	7,38
De la 10ème à la 18ème séance : 560313 = 23,63 + déplacement : 1,13 = 24,76 (ligne 19 du tableau des honoraires)						
<b>CABINETS PRIVES</b>						
	567011	26,00	23,50	2,50	19,75	6,25
INTAKE 7,00	567033	33,00	30,50	2,50	26,75	6,25
De la 10ème à la 18ème séance : 560011 = 22,26 (ligne 25 du tableau des honoraires)						
<b>CABINETS HOPITAUX</b>						
	567055	26,00	23,50	2,50	19,75	6,25
INTAKE 7,00	567070	33,00	30,50	2,50	26,75	6,25
De la 10ème à la 18ème séance : 560114 = 22,26 (ligne 25 du tableau des honoraires)						
<b>CABINETS MAISONS MEDICALES</b>						
	567092	26,00	23,50	2,50	19,75	6,25
INTAKE 7,00	567114	33,00	30,50	2,50	26,75	6,25
De la 10ème à la 18ème séance : 560210 = 22,26 (ligne 25 du tableau des honoraires)						
<b>HOPITAUX PATIENTS HOSPITALISES</b>						
	567206	26,00	23,50	2,50	19,75	6,25
INTAKE 7,00	567221	33,00	30,50	2,50	26,75	6,25
De la 10ème à la 18ème séance : 560501 = 22,26 (ligne 25 du tableau des honoraires)						
<b>CENTRES DE REEDUCATION</b>						
<b>Ambulants</b>	567232	26,00	23,50	2,50	19,75	6,25
INTAKE 5,67	567254	31,67	29,17	2,50	25,42	6,25
De la 10ème à la 18ème séance : 560534 = 17,34 (ligne 30 du tableau des honoraires)						
<b>P. hospitalisés</b>	567243	26,00 €	23,50	2,50	19,75	6,25
INTAKE 5,67	567265	31,67	29,17	2,50	25,42	6,25
De la 10ème à la 18ème séance : 560545 = 17,34 (ligne 30 du tableau des honoraires)						
<b>RESIDENCES COMMUNAUTAIRES: VALABLE POUR LES 18 SEANCES</b>						
<b>HANDICAPE</b>	560416	13,23	12,23	1,00	11,23	2,00
INTAKE 4,57	567173	17,80	16,80	1,00	15,80	2,00
Pour les 18 séances (ligne 32 du tableau des honoraires)						
<b>PSYCHIATRIE</b>	564395	13,23	12,23	1,00	11,23	2,00
INTAKE 4,57	566974	17,80	16,80	1,00	15,80	2,00
Pour les 18 séances (ligne 32 du tableau des honoraires)						
<b>P. AGEE</b>	560571	13,23	12,23	1,00	11,23	2,00
INTAKE 4,57	566996	17,80	16,80	1,00	15,80	2,00
Pour les 18 séances (ligne 32 du tableau des honoraires)						

Service aux membres UKB

NOMENCLATURE DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2022

Réalisé par Ralet Yves, Secrétaire Général de l'UKB	Ia, Cabinet du Kiné		Ib, Cabinet dans un Hôpital		Ic, Cabinet Polyclinique Maison Médicale		II Domicile		Résidence communautaire pour personnes Handicapées, Illa, Illb, en soins psychiatriques		IV Hôpitaux Hospitalisés		Centre de rééducation fonctionnelle conventionné		Résidence communautaire pour personnes VI Agées	
	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min
<b>Pathologies courantes: 18 séances de type I maximum par an/préscription du 1er jour du traitement jusqu'au 31 décembre</b> <b>Possibilité 3 pathologies différentes par an (accord du M.C. à partir de la 2° pathologie)</b>																
Séance Individuelle (après les 9 premières séances)	560011 (25)	560114 (25)	560210 (25)	560313 (19)	560416 (32)	564395 (32)	560501 (25)	560534 (30)	560545 (30)	560571 (32)						
Type I	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min
Séance Individuelle Type II - 15 min							560523 (39)									
Dérogation d'honoraires	560055 (27)	560151 (27)	560254 (27)	560350 (21)	560453 (34)	564410 (34)									560615 (34)	
Type I	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min					M 16	20 Min
Examen Titre Consultatif	560092 (25)	560195 (25)	560291 (25)	560394 (19)												
Type I	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min						
<b>§11 Pathologies lourdes E - séances illimitées. Accord du M.C. - 3 ans maximum. Prolongation possible.</b>																
Séance Individuelle	560652 (14)	560770 (14)	560895 (14)	561013 (12)	561131 (32)	564432 (32)	561245 (14)	561315 (14)	561326 (14)	561352 (32)						
Type I	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min
Séance type II 15 min							561260 (39)									
2ème séance de la journée 15 min - Type II	560696 (40)	560814 (40)	560932 (40)	561050 (40)	561175 (43)	564513 (43)	561282 (40)	561396 (43)								
Type I	M 12	30 Min	M 12	30 Min	M 12	30 Min	M 12	30 Min	M 12	30 Min	M 12	30 Min	M 12	30 Min	M 12	30 Min
Rapport écrit	560711 (10)	560836 (10)	560954 (10)	561072 (10)	561190 (35)	564454 (35)	561411 (35)									
Type I	M 34,62	30 Min	M 34,62	30 Min	M 14,5	30 Min	M 14,5	30 Min	M 14,5	30 Min	M 14,5	30 Min	M 14,5	30 Min	M 14,5	30 Min
Examen Titre Consultatif	560733 (23)	560851 (23)	560976 (23)	561094 (17)												
Type I	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min						
IMC	560755 (5)	560873 (5)	560991 (5)	561116 (4)	561212 (5)	564476 (5)	561304 (5)									
avant 7e an. et jusqu'à 21e an.	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min						
Drainage lymphatique 1h = 2 types I >=10%	639332 (5)	639354 (5)	639376 (5)	639391 (4)	639413 (5)	639796 (5)	639446 (5)	639450 (5)	639461 (5)	639472 (5)						
Type I	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min
Drainage lymphatique 2h = 4 types I >=30%	639494 (2)	639516 (2)	639531 (2)	639553 (1)	639575 (2)	639811 (2)	639801 (2)	639812 (2)	639823 (2)	639834 (2)						
Type I	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min
Séance individuelle	562332 (8)	562354 (8)	562376 (8)	562391 (6)												
Type I	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min						
<b>50 séances max. pendant 1 an après sortie d'un hôpital ou d'un centre de révalidation.</b> <b>La phase subaiguë doit être prescrite par spécialiste en médecine physique réadaptation ou spécialiste en réadaptation fonctionnelle et professionnelle pour handicapés (copie des prescriptions obligatoires)</b>																
Séance individuelle	562413 (5)	562435 (5)	562450 (5)	562472 (3)												
Type I	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min						
2 périodes de traitement - 3x10 séances max par année civile pour surinfection bronchopulmonaire (copie des prescriptions obligatoires)																
<b>§12 patient en situation aiguë (14 2ème séances dans les 30 jours qui suivent l'entrée du patient en soins spéciaux: intensifs, néonatal,...)</b>																
2e séance - 15 min	561433 (37)	561455 (37)	561470 (37)	561492 (37)	561514 (42)	564535 (42)	561540 (37)	561551 (38)	561562 (38)	561573 (42)						
Type I	M 15	15 Min	M 15	15 Min	M 15	15 Min	M 15	15 Min	M 15	15 Min	M 15	15 Min	M 15	15 Min	M 15	15 Min

2e séance - 30 min	M 12	M 12	M 12	M 12	M 12	M 12	M 12	M 12	M 12	M 12	M 12	M 12	M 12							
<b>§13 périnatal 9 séances maximum sauf hôpitaux + centre de rééducation</b>																				
Séance Individuelle	561595	(16)	561610	(16)	561632	(164)	561654	(11)	561676	(31)	564550	(31)	561702	(16)	561713	(28)	561724	(28)		
Type I	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 22	30 Min	M 22	30 Min								
<b>§14 A 60 séances de type I par situation pathologique pendant 365 jours à partir de la 1ere séance (path. F aiguë) - Fa</b>																				
Séance Individuelle (après les 20 premières séances)	563010	(24)	563113	(24)	563216	(24)	563312	(18)	563415	(32)	564572	(32)	563570	(29)	563581	(29)	563496	(32)		
Type I	M 24	30 Min	M 14,5	20 Min	M 16	20 Min	M 22	30 Min	M 22	30 Min	M 14,5	20 Min								
Dérégation > 60 séances	563054	(26)	563150	(26)	563253	(26)	563356	(20)	563452	(33)	564594	(33)					563533	(33)		
Type I	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 16	20 Min					M 16	20 Min								
Rapport écrit	563076	(10)	563172	(10)	563275	(10)	563371	(10)	563474	(35)	564616	(35)					563555	(35)		
Type I	M 34,62	*****	M 14,5	*****	M 14,5	*****					M 14,5	*****								
Examen titre consultatif	563091	(24)	563194	(24)	563290	(24)	563393	(18)	563492											
Type I	M 24	*****	M 24	*****																
<b>§14 B 60 + 20 séances de type I par an (du 1er jour du traitement jusqu'au 31 décembre + 2 ans) en pathologie F chronique - Fb</b>																				
<b>Possibilité de renouvellement</b>																				
Séance Individuelle (60 séances)	563614	(15)	563710	(15)	563813	(15)	563916	(13)	564012	(32)	564631	(32)	564174	(15)	564185	(15)	564093	(32)		
Type I	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min								
Séance individuelle (de 61 à 80)	564270	(24)	564292	(24)	564314	(24)	564336	(18)	564351	(32)	564653	(32)					564373	(32)		
Type I	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 16	20 Min					M 16	20 Min								
<b>20 séances max. ne peuvent être utilisées qu'après les 60 séances de type I et/ou de drainage lymphatique</b>																				
Dérégation > 60 + 20	563651	(26)	563754	(26)	563850	(26)	563953	(20)	564056	(33)	564675	(33)					564130	(33)		
séances Type I	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 16	20 Min					M 16	20 Min								
Rapport écrit	563673	(10)	563776	(10)	563872	(10)	563975	(10)	564071	(35)	564491	(35)					564152	(35)		
Examen titre consultatif	563695	(24)	563791	(24)	563894	(24)	563990	(18)												
Type I	M 24	*****																		
Drainage lymphatique	639656	(9)	639671	(9)	639693	(9)	639715	(7)	639730	(9)	639833	(9)					639774	(9)	639785	(9)
Type I	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min					M 36	45 Min	M 36	45 Min						
<b>§14 Bis Soins palliatifs (séances illimitées)</b>																				
Soins palliatifs							564211	(22)												
à domicile							639111													
2e séance - 15 min							564233	(41)												
Type I							M 12	*****												
<b>Hôpital de jour: 1 séance</b>																				
Séance individuelle de type I													564255	(36)						
Type I													M 12	15 Min						
<b>Le chiffre ( ) renvoie à la ligne de remboursement - T.M. max par séance pour kinésithérapeute conventionné</b>																				
<b>NB: Les codes spéciaux de la fatigue chronique et de la fibromyalgie sont supprimés: il faut employer les codes normaux des Fb</b>																				
<b>Les pseudocodes des déplacements</b>																				

Honoraires, remboursements et tickets modérateurs, déplacements compris, depuis le 1<sup>er</sup> JANVIER 2022

N°	VALEUR M	HONORAIRES (déplacements compris)	Remboursement TM fixes			
			PATIENTS BIM*		PATIENTS NON BIM*	
			REMBT	TM	REMBT	TM
1	96	74,08	72,25	1,83	69,24	4,84
2	96	71,58	70,20	1,38	67,70	3,88
3	48	49,76	47,48	2,28	43,96	5,80
4	48	48,63	46,80	1,83	43,79	4,84
5	48	47,50	46,12	1,38	43,62	3,88
6	36	38,63	36,80	1,83	33,79	4,84
7	36	38,63	36,18	2,45	32,17	6,46
8	36	37,50	36,12	1,38	33,62	3,88
9	36	37,50	35,50	2,00	32,00	5,50
10	34,62	30,65	30,65	0,00	30,65	0,00
11	24	27,50	24,55	2,95	20,29	7,21
12	24	26,13	24,30	1,83	21,29	4,84
13	24	26,13	23,68	2,45	19,67	6,46
14	24	25,00	23,62	1,38	21,12	3,88
15	24	25,00	23,00	2,00	19,20	5,50
16	24	25,00	22,50	2,50	18,75	6,25
17	24	24,76	22,93	1,83	19,92	4,84
18	24	24,76	22,31	2,45	18,30	6,46
19	24	24,76	21,13	3,63	17,38	7,38
20	24	Max. 24,76	10,88	Libre	6,87	Libre
21	24	Max. 24,76	9,70	Libre	5,95	Libre
22	24	23,57	23,57	0,00	23,57	0,00
23	24	22,26	20,88	1,38	18,38	3,88
24	24	22,26	20,26	2,00	16,76	5,50
25	24	22,26	19,76	2,50	16,01	6,25
26	24	Max. 22,26	8,83	Libre	5,33	Libre
27	24	Max. 22,26	8,33	Libre	4,58	Libre
28	24	20,08	17,58	2,50	13,63	6,45
29	24	17,34	15,34	2,00	11,84	5,50
30	24	17,34	14,84	2,50	11,09	6,25
31	16	15,97	14,97	1,00	13,97	2,00
32	16	13,23	12,23	1,00	11,23	2,00
33	16	Max. 13,23	6,30	Libre	5,30	Libre
34	16	Max. 13,23	5,56	Libre	4,56	Libre
35	14,50	13,23	13,23	0,00	13,23	0,00
36	12	12,76	11,76	1,00	10,76	2,00
37	12	7,67	6,67	1,00	5,67	2,00
38	12	7,35	6,35	1,00	5,35	2,00
39	12	7,23	6,23	1,00	5,23	2,00
40	12	7,05	6,05	1,00	5,05	2,00
41	12	6,94	6,94	0,00	6,94	0,00
42	12	6,13	5,13	1,00	4,13	2,00
43	12	5,64	4,64	1,00	3,64	2,00
44 Intake	6	6,50	6,50	0,00	6,50	0,00
45 Intake	6	5,17	5,17	0,00	5,17	0,00
46 Intake	6	4,07	4,07	0,00	4,07	0,00

\*BIM: Bénéficiaire de l'intervention majorée (= ex VIPO)

**Ligne 3:** 2 séances espacées de 3h minimum / j. donc remboursement de 2x les déplacements

**Lignes 19 et 21:** pas de remboursement pour les déplacements en pathologies courantes

**Ligne 22:** soins palliatifs avec déplacements de 1,31 eur (sauf non conventionnés)

**Ligne 36 =** la séance pour hospitalisation d'un jour

Union des Kinésithérapeutes de Belgique (UKB) : Services aux membres. Y. R.